



FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL

AGREEE PAR LE MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

COMITE REGIONAL AUVERGNE RHÔNE-ALPES

AIN 01 – ALLIER 03 - ARDECHE 07 – CANTAL 15- DROME 26 - ISERE 38 - LOIRE 42
– HAUTE LOIRE 43 - PUY DE DÔME 63 - RHONE 69 - SAVOIE 73 - HAUTE-SAVOIE 74

Siège social : Espace Saint Martin – 272 Rue des 20 Toises - 38950 Saint Martin le Vinoux

TROPHEE DES JEUNES

Règlement

Article 1 :

Le Trophée des Jeunes est une compétition territoriale réservées aux Jeunes des catégories Juniors, Cadets et Minimes-Benjamins et se disputant en doublette.

Elle rassemble des équipes issues de qualifications départementales :

- En Rhône-Alpes : 24 équipes
- En Auvergne : 16 équipes (8 équipes en Auvergne pour cette année)

Les quotas d'équipes par comité et par catégorie sont définis chaque année par les Commission Territoriale.

Article 2 – Inscription des équipes qualifiées

Chaque Comité devra faire parvenir, par mail envoyé à la Commission Territoriale, à l'adresse figurant sur les fiches d'inscription et avant la date limite fixée sur cette même fiche, les équipes qualifiées pour son département. (Suivant modèle Excel transmis)

Les Comités Départementaux devront faire en sorte de qualifier pour cette compétition, dans chacune des catégories, les champions et les vice-champions doublettes de leurs départements, ainsi que les vainqueurs des ½ finalistes.

Les équipes qualifiées devront obligatoirement être composées à l'identique qu'elles étaient lors de leurs Championnats départementaux doublettes.

Article 3 – Remplacement d'un joueur d'une équipe

Il sera admis le remplacement d'un joueur indisponible dans les cas de force majeure sérieusement contrôlés par le comité auquel appartient l'équipe.

Le remplaçant ne devra pas avoir participé au Championnat départemental doublette de son Comité.

Article 4 – Horaires des compétitions

Les horaires de la compétition seront les suivants :

- Début des parties : 09h00
- Arrêt de parties : Minimes : 12h00, reprise à 13h00
: Cadets-Juniors : 13h00 (5 parties jouées)
- Affichage des résultats des groupes : 13h45
- Reprise du Championnat: 14h : ¼ de finale - ½ finale et finale

La remise des récompenses aura lieu dès la fin de la compétition de chaque catégorie dans un délai très court. Seul le Jury pourra apporter des modifications aux horaires indiqués ci-dessus pour raison majeure.

Article 5 – Restauration

L'organisation prévoira une restauration, si possible sur place, pour les joueurs coaches et délégués. Ces repas sont à la charge des participants (Comités pour joueurs et coaches, Comité Régional pour le Délégué et l'arbitre régional désigné par la Commission Régionale).

Article 5 – Tenue et identification

Les joueurs d'une même équipe devront être vêtus de façon homogène, et de chaussures fermées. Les joueurs, coaches, délégués et arbitres devront porter une tenue correcte. Notamment, les pantalons coupés, déchirés ou rapiécés sont formellement interdits. Le port de tenues publicitaires est autorisé dans la mesure où elles respectent les lois et règlements nationaux en vigueur, notamment quant à l'interdiction des publicités pour le tabac et les alcools. Les délégués départementaux auront la charge du respect de la tenue homogène de leurs joueurs. Tout problème concernant la validité des tenues sera soumis à la décision du Jury.

Les délégués, joueurs, éducateurs et initiateurs de chaque département devront être clairement identifiables et ce dans les conditions prévues au règlement fédéral.

L'identification du Comité sur les vêtements des joueurs qualifiés et des délégués devra être obligatoirement sérigraphiée, sublimée, brodée, cousue ou collée (dans ce dernier cas, si l'autocollant ne tient pas il devra être changé à la demande).

Toute autre forme d'accrochage amovible est formellement interdite (épingles, scratch, etc...).

Article 6 – Délégués des Comités Départementaux, éducateurs et initiateurs

Tous les délégués des Comités Départementaux, éducateurs et initiateurs appelés à officier sur le championnat, devront être clairement identifiables et être licenciés à la FFPJP.

Les délégués devront déposer à la Table de Marque :

- Leurs licences.
- Les licences de tous les joueurs et coaches dont ils sont responsables.
- Ils présenteront les cartes Fédérales des Educateurs et des Initiateurs.

Les 2 coaches devront noter ensemble les résultats des rencontres à la Table de Marque sur la feuille prévue à cet effet.

Article 7 – Coaching des équipes

Le coaching des équipes pour ce Championnat est celui autorisé par la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal au Championnat de France Jeunes de l'année en cours.

En cours de rencontre, seuls les éducateurs et les initiateurs, licenciés et titulaires d'un diplôme fédéral, seront autorisés à manager une équipe.

Article 8 – Déroulement du Championnat

Les championnats Jeunes (J-C-M) se déroulent, dans la première phase, par groupe (4 groupes de 6 pour chaque catégorie J – C – M)

Les équipes disputeront 5 parties dans chaque groupe, donc toutes les équipes se rencontrent à l'intérieur des groupes. Les parties de groupes se jouent en temps limité (entre 40 et 50 minutes) ou en 13 points. Au signal de fin de partie, la mène en cours se termine. Une mène est considérée comme commencée dès que la dernière boule de la mène précédente s'est arrêtée.

En cas d'égalité au score, il sera procédé à une mène supplémentaire avec but non annulable (pas de match nul). Les parties seront jouées obligatoirement dans le cadre.

A la fin, un classement est établi en fonction du nombre de parties gagnées. En cas d'égalité :

- Entre 2 équipes : c'est l'équipe qui a gagné la confrontation directe qui est classée en premier
- Entre 3 équipes ou plus : écart de points en prenant en compte uniquement les oppositions entre les équipes ex-aequo. En cas d'égalité, on prend la différence de points générale sur l'ensemble des rencontres. S'il y a toujours égalité, on procède à une épreuve de tir de départage (Voir modalités en Annexe).

Les deux premiers de chaque groupe (J-C-M) participent à la suite du concours pour attribuer le titre (1/4 finale, 1/2 finale et finale)

Article 9 – Rappels Importants

Il est interdit aux joueurs de fumer et de consommer des boissons alcoolisées sur les terrains de jeu et ce, dès le début de la compétition.

Les téléphones portables devront être éteints sur les jeux.

Il est formellement interdit aux joueuses et joueurs de :

- s'entraîner en cours de partie tant au point qu'au tir, sur les jeux libres situés à proximité de ceux qui leur ont été attribués.
- de s'absenter d'une partie ou de quitter les terrains de jeu sans l'autorisation de l'arbitre.

Tous les délégués devront avoir une attitude correcte.

Le non respect des trois premiers points pouvant entraîner de la part de l'arbitre ou du jury, une disqualification de l'équipe fautive.

Article 10 – Application

Les délégués des Comités Départementaux devront porter le présent règlement à la connaissance des joueurs placés sous leur responsabilité.

Tout délégué ou joueur qui ne respecterait pas le présent règlement, ou qui, par sa conduite, sa tenue ou ses propos sur ou en dehors des jeux, viendrait à perturber de quelque manière que ce soit le bon déroulement de la compétition, serait immédiatement exclu de celle-ci par l'arbitre ou par le Jury et s'exposerait par la même aux sanctions disciplinaires qui découlent de ces faits.

Il en sera de même pour toute absence de joueurs ou d'équipes non justifiée.

*Ce document annule et remplace toute version antérieure.
Il est applicable au 1^{er} février 2023*